

**Commission Consultative des Services Publics Locaux  
Séance plénière du 24 octobre 2017**

**Dossier : Parc de stationnement Antonin Poncet  
Avis de la CCSPL sur le projet de délégation de service public**

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de délégation de service public d'une durée de 9 ans pour le service public d'exploitation du parc de stationnement Antonin Poncet à Lyon 2<sup>e</sup>. Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 43 voix exprimées

- 40 voix favorables
- 3 abstentions

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur le principe de déléguer.